

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2025	Objet : Approbation du séjour été 2025– Maison des Jeunes

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 11 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient d'approuver le séjour d'été organisé par la Maison des Jeunes au camping des Mancellières à Avrillé du 15 au 19 juillet 2025 ;

Considérant qu'il convient d'approuver la grille tarifaire pour ce séjour ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le séjour organisé par la Maison des Jeunes du 15 au 19 juillet 2025, ainsi que sa grille tarifaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 mars 2025

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.